



Genève, le 17 mars 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du développement économique

Covid-19: l'Etat et les banques commerciales de la place genevoise s'unissent contre le coronavirus

L'Etat de Genève et les principales banques commerciales de la place genevoise, conscients des enjeux relatifs à la survie des entreprises et au maintien des emplois, s'unissent pour soutenir le tissu économique genevois.

Pour répondre aux effets négatifs de la crise du coronavirus sur l'économie, le département du développement économique (DDE) déploie depuis la semaine dernière un plan de mesures, prévoyant notamment l'augmentation du montant des cautionnements de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) jusqu'à concurrence du montant maximum de 95 millions de francs prévu par la loi.

L'Etat de Genève et les instituts bancaires de la place genevoise, conscients des enjeux relatifs à la survie des entreprises et au maintien des emplois ont signé, en ce début de semaine, [un protocole d'accord](#) avec le DDE et la FAE. L'engagement pris par la Banque cantonale de Genève, Raiffeisen, UBS et Crédit Suisse, vise plus précisément:

- à faciliter et accélérer les démarches pour l'obtention de crédits cautionnés;
- à faire preuve de souplesse à l'égard des entreprises dont les difficultés sont liées directement à la situation sanitaire;
- à étudier les reports d'amortissement avec bienveillance.

En complément de la ligne de crédit de 50 millions de francs, octroyée jeudi dernier par le Grand Conseil pour effectuer des avances de liquidités sous forme de prêt sans intérêt aux entreprises en difficulté, la FAE a pris la décision de suspendre avec effet immédiat les amortissements exigés en temps normal des sociétés au bénéfice d'un soutien financier.

A l'instar de la décision de principe prise par les SIG de reporter l'échéance des factures de fluides pour les entreprises, le DDE mène d'autres consultations visant à généraliser le report des échéances de paiements relatifs aux charges fixes des entreprises, en particulier auprès des propriétaires et des régies en ce qui concerne les baux commerciaux.

Pour tout complément d'information:

M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, en contactant M. Dejan Nikolic, secrétaire général adjoint, DDE, T. 079 416 84 10